

Sint-Stevens-Woluwe, le 23 avril 2026

ACP COUNTRY CLUB – BCE 0850 456 507

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 avril 2026

1. Vérification des présences et procurations

Sont présents : 28 copropriétaires.
Sont représentés : 46 copropriétaires.
Soit un total de : 74 copropriétaires sur 159 réunissant 65105 quotités sur 102 000.

L'Assemblée Générale faisant l'objet d'une seconde convocation, aucune limite de quorum n'est nécessaire.
L'Assemblée Générale est en nombre pour délibérer sur l'ensemble des points à l'ordre du jour.

La relecture des décisions se fera point par point, au fur et à mesure de l'avancement de la réunion.

2. Nomination du Président, du Scrutateur et du Secrétaire de l'Assemblée Générale (majorité absolue)

Madame Jamila Moussaoui est proposée pour présider la séance.

A l'unanimité, Madame Jamila Moussaoui est élue Présidente de séance.

Monsieur Giordano Avi est proposé comme Scrutateur.

A l'unanimité, Monsieur Giordano Avi est élu Scrutateur.

Monsieur Olivier Capelle, IMH Immo, assurera le secrétariat de la réunion avec la rédaction du Procès-Verbal en séance que les propriétaires et mandataires sont invités à signer en fin de réunion.

3. Approbation des comptes 2025 ainsi que la répartition des charges et leur affectation au fonds de réserve, le cas échéant. (majorité absolue)

La vérification des comptes 2025 a été confiée au Bureau Comptable et de Gestion, représenté par Monsieur Lagneau, suivant mandat conféré par l'Assemblée Générale du 10 avril 2025.

Le rapport du vérificateur aux comptes était joint à la convocation et n'appelle pas de remarque majeure.
Monsieur Lagneau présente son rapport dans lequel certaines imputations sont proposées suivant dispositions reprises dans son rapport.

Le solde du compte épargne est supérieur aux fonds de réserve et la trésorerie de la copropriété est saine vu le suivi rigoureux des copropriétaires en défaut de paiement, comme demandé par l'Assemblée Générale. Il est par ailleurs demandé de poursuivre cette politique de suivi des créances.

En dépit du fait que Monsieur Delbecq se soit rendu dans les bureaux du Syndic pour consulter l'ensemble des documents souhaités en date du 7 avril 2026 pendant 2h30, réunion au terme de laquelle la seule remarque portait sur la correspondance entre les périodes des décomptes Techem avec les périodes relatives à la facturation de l'eau par Farys, périodes qui ne correspondent jamais du fait que nous n'avons pas la maîtrise sur la facturation de la société Farys, Monsieur Delbecq a ensuite émis une contestation du rapport du Commissaire aux comptes alors qu'il a manifesté son entière satisfaction devant plusieurs témoins, précisant qu'il approuverait les comptes. Certaines contestations portent sur des exercices antérieurs approuvés pour lesquels l'expert-comptable de Monsieur Delbecq a consulté l'ensemble des documents l'an dernier et n'a fait part d'aucune remarque sur le fond.



1

Cette contestation portait sur un ensemble de points exposés par le Vérificateur aux comptes, Monsieur Lagneau qui donne réponse à chacun de ces points.

Les comptes sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale ainsi que les affectations proposées dans le rapport du vérificateur aux comptes.

Ont voté :

Pour	51 135	/ 102 000 ^{ième}
Contre	10 270	/ 102 000 ^{ième}
Abstention	3 700	/ 102 000 ^{ième}

La liste des personnes ayant voté contre ou s'étant abstenues est reprise en annexe du présent procès-verbal.

La majorité absolue requise étant atteinte avec 83.3 %, l'Assemblée Générale approuve les comptes de l'année 2025 ainsi que les affectations proposées par le vérificateur aux comptes dans son rapport.

Il est précisé que le compte bancaire de votre copropriété ne change pas. Veuillez toujours vérifier, lors de chaque paiement, que le compte bancaire de votre copropriété à créditer est bien le BE78 0689 0032 1186.

Il est demandé aux copropriétaires de toujours mentionner leur communication structurée, communication qui est fixe et liée à leur numéro de client. Ceci garantit une bonne imputation de leurs paiements.

4. Transfert du solde créditeur au 31/12/2025 du compte « Indemnités d'occupation parkings latéraux » au 31/12/2025 (7 223.92 €) au crédit du fonds de réserve. (majorité absolue)

Afin de soutenir l'alimentation du fonds de réserve pour cet exercice comptable, il est proposé d'imputer le solde créditeur des redevances des parking latéraux au fonds de réserve et ce, en vue de permettre un financement plus aisé des travaux à venir.

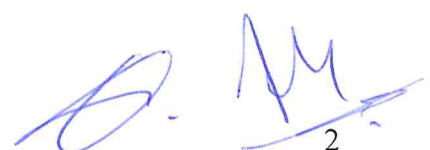
Cette opération n'implique aucun appel de fonds et vise simplement à rendre ces fonds disponibles en fonds de réserve général.

Ont voté :

Pour	56 465	/ 102 000 ^{ième}
Contre	8 640	/ 102 000 ^{ième}
Abstention	0	/ 102 000 ^{ième}

La liste des personnes ayant voté contre ou s'étant abstenues est reprise en annexe du présent procès-verbal.

La majorité absolue requise étant atteinte avec 86.7 %, l'Assemblée Générale marque son accord pour le transfert du solde créditeur au 31/12/2025 du compte « Indemnités d'occupation parking latéraux » au crédit du fonds de réserve pour la somme de 7 223.92 €.



2

5. Transfert vers le fonds de réserve de 19 870.63 € du compte « Encours wasserettes » (majorité absolue)

Afin de soutenir l'alimentation du fonds de réserve pour cet exercice comptable et conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 10 avril 2025, point 13 a), prévoyant « la faculté de transférer un surplus éventuel de l'encours wasserettes vers le fonds de réserve de la copropriété par décision d'Assemblée Générale », il est proposé d'imputer la somme de 19 870.63 € du compte « Encours wasserettes » au crédit du fonds de réserve et ce, en vue de permettre un financement plus aisé des travaux à venir.

Cette opération n'implique aucun appel de fonds et vise simplement à rendre ces fonds disponibles en fonds de réserve général.

Ont voté :

Pour	56 465	/ 102 000 ^{ième}
Contre	8 640	/ 102 000 ^{ième}
Abstention	0	/ 102 000 ^{ième}

La liste des personnes ayant voté contre ou s'étant abstenues est reprise en annexe du présent procès-verbal.

La majorité absolue requise étant atteinte avec 86.7 %, l'Assemblée Générale marque son accord pour le transfert du solde créditeur au 31/12/2025 du compte « Encours wasserettes » au crédit du fonds de réserve pour la somme de 19 870.63 €.

6. Approbation du budget 2026 (Charges courantes et fonds de réserve)

a) Approbation du budget des charges courantes (majorité absolue)

Le budget 2026 a été transmis aux copropriétaires en marge de la convocation. Il s'établit à 501 570 €, inchangé par rapport au budget 2025, ce qui aurait pour conséquence des appels de provisions identiques pour les 5 prochains trimestres.

Ont voté :

Pour	55 655	/ 102 000 ^{ième}
Contre	7 840	/ 102 000 ^{ième}
Abstention	1 610	/ 102 000 ^{ième}

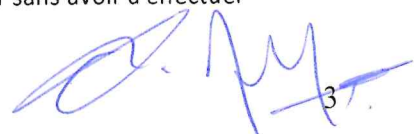
La liste des personnes ayant voté contre ou s'étant abstenues est reprise en annexe du présent procès-verbal.

La majorité absolue requise étant atteinte avec 87.7 %, l'Assemblée Générale approuve le budget 2026 pour les charges courantes pour un montant de 501 570 €.

b) Approbation de la contribution au fonds de réserve (majorité absolue)

Une contribution 20 000 € par trimestre est proposée à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Cette augmentation s'inscrit dans le cadre d'une gestion financière professionnelle et a pour but de permettre le maintien du fonds de réserve à un niveau correct tout en finançant les travaux à venir sans avoir à effectuer d'appel de fonds.



Cette contribution reste tout à fait normale pour une copropriété de 150 appartements. Elle représente un effort supplémentaire moyen de 22 € par appartement et par mois, à moduler au prorata des quotités générales bien entendu.

Ont voté :

Pour	56 325	/ 102 000 ^{ième}
Contre	7 840	/ 102 000 ^{ième}
Abstention	940	/ 102 000 ^{ième}

La liste des personnes ayant voté contre ou s'étant abstenues est reprise en annexe du présent procès-verbal.

La majorité absolue requise étant atteinte avec 87.8 %, l'Assemblée Générale approuve une contribution trimestrielle au fonds de réserve de 20 000 € à partir du 3^{ème} trimestre 2026 pour une durée d'un an et, en tout état de cause, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Statutaire.

7. Décharges 2025 (majorité absolue)

a. Au Syndic

Ont voté :

Pour	53 305	/ 102 000 ^{ième}
Contre	8 515	/ 102 000 ^{ième}
Abstention	3 285	/ 102 000 ^{ième}

La liste des personnes ayant voté contre ou s'étant abstenues est reprise en annexe du présent procès-verbal.

La majorité absolue requise étant atteinte avec 86.2 %, l'Assemblée Générale donne décharge au Syndic IMH Immo SRL.

b. Au Conseil de Copropriété

Ont voté :

Pour	50 605	/ 102 000 ^{ième}
Contre	10 820	/ 102 000 ^{ième}
Abstention	3 680	/ 102 000 ^{ième}

La liste des personnes ayant voté contre ou s'étant abstenues est reprise en annexe du présent procès-verbal.

La majorité absolue requise étant atteinte avec 82.3 %, l'Assemblée Générale donne décharge au Conseil de Copropriété.

Monsieur Urban quitte la séance à 16h40.



4

c. Au Commissaire aux comptes

Ont voté :

Pour	51 955	/ 102 000 ^{ième}
Contre	9 470	/ 102 000 ^{ième}
Abstention	3 680	/ 102 000 ^{ième}

La liste des personnes ayant voté contre ou s'étant abstenues est reprise en annexe du présent procès-verbal.

La majorité absolue requise étant atteinte avec 84.6 %, l'Assemblée Générale donne décharge au Commissaire aux comptes.

8. Renouvellement du mandat du Syndic ainsi que de son contrat (majorité absolue)

Le syndic IMH Immo SRL est candidat au renouvellement de son mandat.

Ont voté :

Pour	53 975	/ 102 000 ^{ième}
Contre	7 560	/ 102 000 ^{ième}
Abstention	3 570	/ 102 000 ^{ième}

La liste des personnes ayant voté contre ou s'étant abstenues est reprise en annexe du présent procès-verbal.

La majorité absolue requise étant atteinte avec 87.7 %, l'Assemblée Générale reconduit le mandat de la srl IMH Immo pour une année supplémentaire et, en tout état de cause, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale statutaire et valide, par ailleurs, le renouvellement de son contrat, conformément aux dispositions prévues à l'article 2.

9. Nomination du Conseil de Copropriété (majorité absolue)

Le Syndic n'a reçu aucune nouvelle candidature.

Sont candidats à la reconduction de leur mandat au Conseil de Copropriété :


Membre : Madame Jamila Moussaoui, rééligible

Ont voté :

Pour	53 625	/ 102 000 ^{ième}
Contre	8 910	/ 102 000 ^{ième}
Abstention	2 570	/ 102 000 ^{ième}

La liste des personnes ayant voté contre ou s'étant abstenues est reprise en annexe du présent procès-verbal.

La majorité absolue requise étant atteinte avec 85.8 %, l'Assemblée Générale reconduit le mandat de Madame Moussaoui en tant que Membre.



5-

Membre : Madame Nicole Leclercq, rééligible

Ont voté :

Pour	59 415	/ 102 000 ^{ième}
Contre	3 120	/ 102 000 ^{ième}
Abstention	2 570	/ 102 000 ^{ième}

La liste des personnes ayant voté contre ou s'étant abstenues est reprise en annexe du présent procès-verbal.

La majorité absolue requise étant atteinte avec 95 %, l'Assemblée Générale reconduit le mandat de Madame Leclercq en tant que Membre.

Membre : Monsieur Giordano Avi, rééligible

Ont voté :

Pour	53 625	/ 102 000 ^{ième}
Contre	8 910	/ 102 000 ^{ième}
Abstention	2 570	/ 102 000 ^{ième}

La liste des personnes ayant voté contre ou s'étant abstenues est reprise en annexe du présent procès-verbal.

La majorité absolue requise étant atteinte avec 85.6 %, l'Assemblée Générale reconduit le mandat Monsieur Avi en tant que Membre.

Membre : Monsieur François Simonis, rééligible

Ont voté :

Pour	59 415	/ 102 000 ^{ième}
Contre	3 120	/ 102 000 ^{ième}
Abstention	2 570	/ 102 000 ^{ième}

La liste des personnes ayant voté contre ou s'étant abstenues est reprise en annexe du présent procès-verbal.

La majorité absolue requise étant atteinte avec 95 %, l'Assemblée Générale reconduit le mandat de Monsieur Simonis en tant que Membre

En conséquence, le Conseil de Copropriété de la résidence COUNTRY CLUB se compose comme suit :

- Madame Moussaoui
- Madame Leclercq
- Monsieur Avi
- Monsieur Simonis



10. Nomination du Bureau Comptable et de Gestion (BCG, M. Lagneau) comme Commissaire aux comptes (majorité absolue)

Le « Bureau Comptable et de Gestion », représenté par Monsieur Michel Lagneau, a cédé ses activités à la V.L.M Management, représentée par Monsieur Vincent Lagneau.
Monsieur Michel Lagneau poursuivra son activité et assistera Monsieur Vincent Lagneau dans ses activités.

Ont voté :

Pour	53 490	/ 102 000 ^{ième}
Contre	8 500	/ 102 000 ^{ième}
Abstention	3 115	/ 102 000 ^{ième}

La liste des personnes ayant voté contre ou s'étant abstenues est reprise en annexe du présent procès-verbal.

La majorité absolue requise étant atteinte avec 86.3 %, l'Assemblée Générale valide le mandat de « VLM Management », Monsieur Vincent Lagneau, comme Commissaire aux comptes.

11. Evaluation des contrats de fourniture et renouvellement du mandat au syndic, en concertation avec le Conseil de copropriété, de pouvoir souscrire, dénoncer ou remplacer tout fournisseur et tout contrat récurrent annuel souscrit par la copropriété (majorité qualifiée des 2/3)

Les fournisseurs de la copropriété sous contrat sont les suivants : Schindler, Vinçotte, Servibati, TotalEnergies, Farys, Eurobrokers, Belfius, Flora, Veolia, Proximus, Techem, Bepa, ABC Piscine, EDV Full Concept, Portomatic, Partena et IMH Immo srl.

L'Assemblée Générale se déclare suffisamment informée.

- Mandat au syndic, en concertation avec le Conseil de copropriété, de pouvoir souscrire, dénoncer ou remplacer tout fournisseur et tout contrat récurrent annuel souscrit par la copropriété.

Ont voté :

Pour	56 325	/ 102 000 ^{ième}
Contre	6 870	/ 102 000 ^{ième}
Abstention	1 910	/ 102 000 ^{ième}

La liste des personnes ayant voté contre ou s'étant abstenues est reprise en annexe du présent procès-verbal.

La majorité qualifiée des 2/3 étant atteinte avec 89.1 %, l'Assemblée Générale donne mandat au syndic, en concertation avec le Conseil de copropriété afin de pouvoir souscrire, dénoncer ou remplacer tout contrat récurrent annuel souscrit par la copropriété.



12. Renouvellement du mandat au Syndic, en concertation avec le Conseil de Copropriété, pour obtenir le respect des dispositions du règlement d'ordre intérieur et des décisions d'Assemblées Générales par toute voie de droit (majorité qualifiée des 2/3).

L'application du ROI et le respect des décisions d'Assemblées Générales implique de donner au Syndic les moyens pour réaliser cette mission.

Le Syndic et le Conseil de Copropriété précise à l'Assemblée Générale la difficulté de ce mandat, les contrevenants ne se gardant pas de représailles en tout genre lorsqu'il est mis à exécution.

Ont voté :

Pour	61 425	/ 102 000 ^{ième}
Contre	1 770	/ 102 000 ^{ième}
Abstention	1 910	/ 102 000 ^{ième}

La liste des personnes ayant voté contre ou s'étant abstenues est reprise en annexe du présent procès-verbal.

La majorité qualifiée des 2/3 étant atteinte avec 97.2 %, l'Assemblée Générale donne mandat au Syndic, en concertation avec le Conseil de Copropriété, pour obtenir le respect des dispositions du ROI et des décisions d'Assemblées Générales par toute voie de droit.

13. Renouvellement du mandat au Syndic pour réaliser de petits travaux non conservatoires dans la limite d'un montant de 10 000 € avec l'accord préalable du Conseil de copropriété (majorité qualifiée des 2/3)

Il est proposé de donner mandat au Syndic, en concertation avec le Conseil de Copropriété, pour passer commande pour des travaux non urgents et non conservatoires dans la limite du montant de 10 000 € TVAC par an. L'objectif de ce mandat est de ne pas bloquer le Syndic pour prendre des mesures non conservatoires et non urgentes en lui permettant de ne pas devoir attendre l'Assemblée Générale suivante.


La liste des travaux effectués sous le couvert de ce mandat est systématiquement détaillée dans le rapport du Conseil de Copropriété.

Ont voté :

Pour	60 750	/ 102 000 ^{ième}
Contre	1 770	/ 102 000 ^{ième}
Abstention	2 585	/ 102 000 ^{ième}

La liste des personnes ayant voté contre ou s'étant abstenues est reprise en annexe du présent procès-verbal.

La majorité qualifiée des 2/3 étant atteinte avec 97.2 %, l'Assemblée Générale donne mandat au Syndic pour réaliser de petits travaux non urgents et non conservatoires dans la limite d'un montant de 10 000 € avec l'accord préalable du Conseil de copropriété.



8.

14. Information par le bureau Medori sur la réalisation du chantier de l'esplanade, explication et imputation sur le fonds de réserve du surplus lié aux imprévus du chantier.

Un tableau récapitulatif reprenant la réalisation du chantier et de ses suppléments a été transmis aux copropriétaires, préalablement à l'Assemblée Générale.

Outre le bilan financier, le bureau d'Architecte Medori présente les travaux réalisés ainsi que les contraintes techniques de ce chantier.

La question du choix des klinkers est soulevée. Il est précisé que, suite à des contraintes techniques au niveau de la dalle de béton et des pentes à respecter pour l'évacuation des eaux pluviales ainsi que de la disponibilité des matériaux, la copropriété a été contrainte d'accepter de modifier le choix initial, les choix proposés techniquement compatibles se limitant à deux possibilités dont l'une a été mise en œuvre.

Suite aux imprévus exposés et repris dans le document annexe à la convocation, un dépassement du budget de l'ordre de 9 %, soit 49 714.64 € est à considérer sur l'ensemble du projet.
Il est proposé d'imputer ce supplément au fonds de réserve général, sans appel de fonds complémentaire.

Ont voté :

Pour	57 685	/ 102 000 ^{ième}
Contre	6 070	/ 102 000 ^{ième}
Abstention	1 350	/ 102 000 ^{ième}

La liste des personnes ayant voté contre ou s'étant abstenues est reprise en annexe du présent procès-verbal.

La majorité de 90.5 % étant atteinte, l'Assemblée Générale marque son accord pour imputer le dépassement de 49 714 .64 € au débit du fonds de réserve général.

15. Remplacement de portes communes et contrôle d'accès (majorité qualifiée des 2/3).

- a. Remplacement de 2 portes au -1 (simple porte vitrée côté pignon et double porte vitrée côté piscine) et contrôle d'accès

Les travaux suivants sont prévus :

- Remplacement de la simple porte située au niveau -1, côté pignon gauche ;
- Remplacement de la double porte située au niveau -1, à l'arrière côté piscine ainsi que le remplacement du châssis fixe d'une longueur de 10 mètres ;
- Placement sur ces deux portes d'un contrôle d'accès compatible avec les badges déjà en circulation.

3 devis comparables ont été obtenus pour la réalisation de ce travail :

- AZ Security : 30 299 €
- Ets Quinaux : 31 959 €
- KFMultiservices : 32 926 €

Il est proposé de financer ces travaux par le biais du fonds de réserve.



Ont voté :

Pour	59 890	/ 102 000 ^{ième}
Contre	2 305	/ 102 000 ^{ième}
Abstention	2 910	/ 102 000 ^{ième}

La liste des personnes ayant voté contre ou s'étant abstenues est reprise en annexe du présent procès-verbal.

La majorité qualifiée des 2/3 étant atteinte avec 96.3 %, l'Assemblée Générale marque son accord pour la réalisation de ces travaux par la société AZ Security dans le cadre d'un budget maximum de 31 000 € à financer par le biais du fonds de réserve.

Afin d'éviter les suppléments liés à la conjoncture actuelle et à la date de validité plus courte des devis, l'Assemblée Générale marque son accord à la même majorité pour que le Syndic passe commande dans les meilleurs délais, sans attendre l'expiration du délai de contestation de 4 mois.

b. Remplacement des 6 portes d'accès aux sas ascenseurs et contrôle d'accès

Les travaux suivants sont prévus :

- Remplacement dans chacune des six entrées de la porte donnant accès au sas ascenseur ;
- Intégration sur ces portes de ventouses magnétiques pilotées par un contrôle d'accès compatible avec les badges déjà en circulation.

3 devis comparables ont été obtenus pour la réalisation de ce travail :

- AZ Security : 37 791 €
- Ets Quinaux : 43 534 €
- KFMultiservices : 40 969 €

Il est proposé de financer ces travaux par le biais du fonds de réserve.

Ont voté :

Pour	59 215	/ 102 000 ^{ième}
Contre	2 980	/ 102 000 ^{ième}
Abstention	2 910	/ 102 000 ^{ième}

La liste des personnes ayant voté contre ou s'étant abstenues est reprise en annexe du présent procès-verbal.

La majorité qualifiée des 2/3 étant atteinte avec 95.2 %, l'Assemblée Générale marque son accord pour la réalisation de ces travaux par la société AZ Security dans le cadre d'un budget maximum de 38 600 € à financer par le biais du fonds de réserve.

Afin d'éviter les suppléments liés à la conjoncture actuelle et à la date de validité plus courte des devis, l'Assemblée Générale marque son accord à la même majorité pour que le Syndic passe commande dans les meilleurs délais, sans attendre l'expiration du délai de contestation de 4 mois



c. Remplacement des 6 portes donnant accès sur l'esplanade

Les travaux suivants sont prévus :

- Remplacement des six ensembles « à rue » : châssis fixe et porte intégrée avec ouverture à sens unique vers l'extérieur.

3 devis comparables ont été obtenus pour la réalisation de ce travail :

- AZ Security : 37 963 €
- Ets Quinaux : 39 432 €
- KFMultiservices : 40 100 €

Il est proposé de financer ces travaux par le biais du fonds de réserve.

Ont voté :

Pour	49 885	/ 102 000 ^{ième}
Contre	9 460	/ 102 000 ^{ième}
Abstention	5 760	/ 102 000 ^{ième}

La liste des personnes ayant voté contre ou s'étant abstenues est reprise en annexe du présent procès-verbal.

La majorité qualifiée des 2/3 étant atteinte avec 84.1 %, l'Assemblée Générale marque son accord pour la réalisation de ces travaux par la société AZ Security dans le cadre d'un budget maximum de 38 800 € à financer par le biais du fonds de réserve.

Afin d'éviter les suppléments liés à la conjoncture actuelle et à la date de validité plus courte des devis, l'Assemblée Générale marque son accord à la même majorité pour que le Syndic passe commande dans les meilleurs délais, sans attendre l'expiration du délai de contestation de 4 mois

d. Sécurisation et contrôle d'accès sur portes vers garage et volets

Les travaux suivants sont prévus :

- Placement d'un bandeau magnétique et contrôle d'accès compatible avec les badges déjà en circulation sur 6 portes du rez-de-chaussée vers le couloir du -1 donnant accès aux garages et wasserettes ;
- Remplacement de la commande mécanique à clef des portes sectionnelles par badging compatible avec les badges déjà en circulation ;
- Placement bandeau magnétique et contrôle d'accès compatible avec les badges déjà en circulation sur 2 portes donnant accès aux galeries de garages ;
- Placement de 3 récepteurs de télécommandes pour ouverture des portes sectionnelles sur système équivalent de contrôle d'accès. (le récepteur de télécommande actuel restera néanmoins opérationnel)

3 devis comparables ont été obtenus pour la réalisation de ce travail :

- AZ Security : 27 502 €
- Ets Quinaux : 29 372 €
- KFMultiservices : 28 699 €

Il est proposé de financer ces travaux par le biais du fonds de réserve.



11

Monsieur de Jamblinne quitte la séance à 18h32.

Ont voté :

Pour	54 735	/ 102 000 ^{ième}
Contre	4 610	/ 102 000 ^{ième}
Abstention	5 760	/ 102 000 ^{ième}

La liste des personnes ayant voté contre ou s'étant abstenues est reprise en annexe du présent procès-verbal.

La majorité qualifiée des 2/3 étant atteinte avec 92.2 %, l'Assemblée Générale marque son accord pour la réalisation de ces travaux par la société AZ Security dans le cadre d'un budget maximum de 28 000 € à financer par le biais du fonds de réserve.

Afin d'éviter les suppléments liés à la conjoncture actuelle et à la date de validité plus courte des devis, l'Assemblée Générale marque son accord à la même majorité pour que le Syndic passe commande dans les meilleurs délais, sans attendre l'expiration du délai de contestation de 4 mois.

Pour les points 15. a. à 15 d. ci-dessus, bien que les badges actuels soient compatibles avec le système proposé, les badges supplémentaires souhaités seront commandable et facturés en frais privés.
Le Syndic informera les copropriétaires afin qu'il puisse passer commande préalablement.

- e. Mandat au Syndic, en concertation avec le Conseil de Copropriété pour le choix du fournisseur dans la limite du budget présenté

L'Assemblée Générale ayant marqué son accord sur les propositions de la société AZ Security, ce point n'est pas d'application.

16. Sécurisation de la copropriété par le placement d'une clôture au niveau de la limite avec le Parc Hof ter Eycken, soit à l'arrière du tennis et vidéosurveillance. (majorité qualifiée des 2/3)

Ce point fait suite aux passages sur la copropriété de nombreuses personnes dont certaines occasionnent et ont occasionner des dégradations, notamment pendant la période du chantier de l'esplanade. Des dépôts réguliers de déchets sont également à constater.

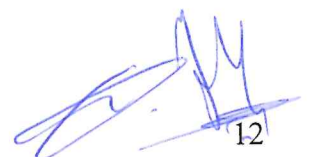
Dans le but de limiter le flux de personnes en provenance du Parc Hof ter Eycken pour rejoindre, via la copropriété, l'avenue Hippocrate, il est proposé de mettre en place une clôture à la limite mitoyenne située derrière le terrain de tennis et d'y placer une caméra afin de dissuader le vandalisme sur la clôture, comme cela fut déjà le cas par le passé.

Le budget pour réaliser ce travail se ventile comme suit :

- Placement d'une clôture de 2m de hauteur sur une longueur de 25 mètres :
 - o 4 782 € (Flora)
 - o 5 058 € (MCD)

- Placement d'une caméra IP autonome et dispositif de connexion à distance, dont le choix est compatible avec un système de caméras IP modernes qui pourra faire l'objet d'une prochaine décision de l'Assemblée Générale : 2 907 € (Capitani)

Le financement de ce projet est proposé via les charges courantes.



12

Ont voté :

Pour	47 990	/ 102 000 ^{ième}
Contre	9 400	/ 102 000 ^{ième}
Abstention	7 715	/ 102 000 ^{ième}

La liste des personnes ayant voté contre ou s'étant abstenues est reprise en annexe du présent procès-verbal.

La majorité qualifiée des 2/3 étant atteinte avec 83.6 %, l'Assemblée Générale marque son accord pour la réalisation de la clôture via la société Flora ainsi que du placement d'une caméra de surveillance via la société Capitani pour un budget total de 7 700 €, à financer par le biais des charges courantes.

Afin de préserver l'intégrité de la propriété le plus rapidement possible et éviter les hausse de prix, l'Assemblée Générale marque son accord à la même majorité pour que le Syndic passe commande dans les meilleurs délais, sans attendre l'expiration du délai de contestation de 4 mois.

17. Eclairage de l'esplanade (majorité qualifiée des 2/3)

L'éclairage de la rue ayant été modifié il y quelques années, celui-ci diffuse plus de lumière au niveau de l'esplanade, ce qui rend la zone particulièrement sombre et peu sécurisante.

Il est proposé de placer, sous les poutres, un éclairage composé de bandeaux led tout le long de la coursive à l'avant de l'immeuble.

Le Syndic a reçu 2 propositions pour réaliser ce travail :

- Capitani pour la somme de 12 293.46 €
- Afelec pour la somme de 15 668.73 €

Le financement de ce projet est proposé via le fonds de réserve.

Ont voté :

Pour	52 260	/ 102 000 ^{ième}
Contre	8 585	/ 102 000 ^{ième}
Abstention	4 260	/ 102 000 ^{ième}

La liste des personnes ayant voté contre ou s'étant abstenues est reprise en annexe du présent procès-verbal.

La majorité qualifiée des 2/3 étant atteinte avec 85.9 %, l'Assemblée Générale marque son accord pour la réalisation de ce travail dans un budget de 12 300 € par la société Capitani, à financer par le biais du fonds de réserve.



18. Demandes d'ajout / de modification au règlement d'ordre intérieur (majorité absolue)
Les éléments soulignés sont les éléments ajoutés ou modifiés

Il est proposé de modifier les articles suivants du règlement d'ordre intérieur :

Article 2 - Respect de la tranquillité

Chaque copropriétaire, occupant, locataire ou visiteur est tenu de respecter la tranquillité de la copropriété en évitant toute nuisance sonore ou visuelle susceptible de perturber le repos et la qualité de vie des résidents, conformément à la loi.

Les travaux occasionnant des nuisances sonores doivent être annoncés à l'avance par un avis dans l'ascenseur mentionnant l'appartement concerné. Il est impératif d'en informer également la concierge.

...

Ont voté :

Pour	61 845	/ 102 000 ^{ième}
Contre	0	/ 102 000 ^{ième}
Abstention	3 260	/ 102 000 ^{ième}

La liste des personnes ayant voté contre ou s'étant abstenues est reprise en annexe du présent procès-verbal.

A l'unanimité hors abstention, l'Assemblée Générale marque son accord sur cette modification du ROI.

Article 5 - Utilisation des parties communes

...

Les jeux et activités bruyantes, notamment dans les entrées de garages, parkings et halls d'entrée, sont prohibés. Il est également interdit de rouler à trottinette au -1.

...

Il est strictement interdit de jeter de la nourriture et des déchets par les terrasses sur l'esplanade.

...

Les cages d'escaliers et les paliers doivent rester dégagés en permanence afin de garantir un passage libre et sécurisé. Cela concerne également l'escalier de secours extérieur.

...

Ont voté :

Pour	61 170	/ 102 000 ^{ième}
Contre	675	/ 102 000 ^{ième}
Abstention	3 260	/ 102 000 ^{ième}

La liste des personnes ayant voté contre ou s'étant abstenues est reprise en annexe du présent procès-verbal.

La majorité absolue requise étant atteinte avec 98.9 %, l'Assemblée Générale marque son accord sur cette modification du ROI.

Article 10 - Buanderies (Wasserettes)

...

Les poubelles dans cette zone ne doivent recevoir que les déchets en lien avec la lessive et strictement rien d'autre.

Ont voté :

Pour	61 845	/ 102 000 ^{ième}
Contre	0	/ 102 000 ^{ième}
Abstention	3 260	/ 102 000 ^{ième}

La liste des personnes ayant voté contre ou s'étant abstenues est reprise en annexe du présent procès-verbal.

A l'unanimité hors abstentions, l'Assemblée Générale marque son accord sur cette modification du ROI.

Il est demandé au Syndic de prévoir un avis.

19. Information et validation : Remplacement des sangles de traction des ascenseurs et financement

Suite aux prescriptions du fournisseur Schindler, les sangles des ascenseurs ont fait l'objet d'un remplacement dans un souci de conformité et de sécurité.

Ce travail a été financé pour 34 450 € par le biais des charges courantes suivant un plan de paiement s'étalant jusqu'avril 2026, négocié pour la cause ainsi que les prix dans le cadre d'une commande globale, l'ensemble des travaux ayant été réalisés dans une optique sécuritaire et de conformité.

Il est demandé à l'Assemblée Générale de valider ce travail ainsi que son financement.

Ont voté :

Pour	60 175	/ 102 000 ^{ième}
Contre	0	/ 102 000 ^{ième}
Abstention	4 930	/ 102 000 ^{ième}

La liste des personnes ayant voté contre ou s'étant abstenues est reprise en annexe du présent procès-verbal.

A l'unanimité hors abstentions, l'Assemblée Générale valide la réalisation de ces travaux.

20. A la demande de Monsieur et Madame Rémy : Rénovation du Tennis

Monsieur Capelle expose la demande de Monsieur et Madame Remy quant au piètre état du terrain de tennis.

Le coût pour la rénovation d'un tel terrain est estimé à 30 000 € avec un coût d'entretien annuel d'environ 1 100 €.

Le dossier n'ayant pas été étudié en fonction notamment de la situation du terrain par rapport à la toiture des garages, il n'est pas en mesure d'être voté pour une réalisation immédiate.

L'Assemblée souhaite néanmoins à une large majorité qu'un projet soit étudié avec présentation d'une proposition ainsi que de devis comparatifs pour l'Assemblée Générale 2027.



15

21. A la demande de Madame Grandner et de Monsieur Baetens : mise en place d'un système de vidéophonie au niveau des entrées 10 et 12 (majorité qualifiée des 2/3)

Sous réserve de vérification, une précédente Assemblée Générale (2021) a voté le remplacement de la parlophonie de l'ensemble des entrées.

Le principe du remplacement est donc acquis.

Madame Al Omar quitte la séance à 19h50.

Madame et Monsieur Galvez Fernandez quitte la séance à 19h55.

Les budgets votés à l'époque n'étant plus du tout d'actualité, l'Assemblée souhaite choisir une solution adaptée et valider un budget.

Dans le cadre de cette rénovation de la parlo/vidéophonie, plusieurs solutions sont proposées à l'Assemblée Générale :

- Remplacement par un système filaire du même type de que le système actuel.
Ce système conserve en tout ou partie la filerie actuelle.
Suivant devis reçu de la société Parle-au-phone, le montant de ce remplacement s'élève à 6 813.43 € par entrée pour ce qui est des parties communes auquel il convient d'ajouter les postes privatifs dont le montant varie de 80.13 € pour un poste de parlophonie simple à 681.60 € pour un poste de vidéophonie évolué.
- Remplacement par un système sans fil Intratone qui établit la communication avec le téléphone de l'occupant.
Ce système présente l'inconvénient de ne pas avoir de poste physique dans l'appartement avec également une potentielle difficulté pour les personnes plus âgées ou moins « connectées ».
Suivant devis reçu de la société AZ Security, le coût de cette installation s'élève à 2 971.18 € pour ce qui est de la partie commune dont le financement est proposé par le biais des charges courantes, auquel s'ajoute un abonnement de 726 € / an par entrée.
- Remplacement par un système sans fil Kivala qui établit la communication soit avec le smartphone de l'occupant, soit avec une tablette connectée au wifi de l'occupant pouvant être fixée au mur ou déplacée dans l'appartement.
Ce système donne également la possibilité à l'occupant de donner un code fixe unique ou permanent à un visiteur éventuel.

Suivant devis reçu de la société AZ Security, le coût de cette installation s'élève à 2 003.40 € par entrée pour ce qui est de la partie commune dont le financement est proposé par le biais des charges courantes, auquel s'ajoute un abonnement de 1 016.40 € / an pour chaque entrées, donnant par ailleurs une garantie à vie sur la partie commune ainsi que tous les frais de programmation et les mises à jour software.

Le prix pour une tablette fixe connectable au wifi de l'occupant est de 296.80 €.

Un surcoût de 60.00 €/an, privatif, est à considérer en l'absence de wifi dans l'appartement.

L'Assemblée Générale privilégie la solution Kivala pour les 6 entrées pour un budget total de 12 020.40 € à financer par le biais des charges courantes, la redevance annuelle de 6 098.20 € étant prévue dans les charges courantes également de manière annuelle quant à elle.



16

Ont voté :

Pour	55 925	/ 102 000 ^{ième}
Contre	2 025	/ 102 000 ^{ième}
Abstention	7 155	/ 102 000 ^{ième}

La liste des personnes ayant voté contre ou s'étant abstenues est reprise en annexe du présent procès-verbal.

La majorité qualifiée des 2/3 étant atteinte avec 96.5 %, l'Assemblée Générale privilégie cette option dont le financement est à prévoir par le biais des charges courantes.

22. A la demande de Monsieur Lekens : autorisation pour placement d'une borne de recharge sur compteur privatif dans box de garage de la galerie extérieure

Monsieur Lekens sollicite l'Assemblée Générale pour le placement d'une borne de recharge, sur compteur privé, au niveau de son parking.

Cette installation se ferait par un professionnel avec toutes les garanties de conformité.

Par ailleurs, l'intéressé s'engage, le jour où la copropriété mettrait en place un système de recharge uniforme, de se conformer à ce système et de démonter sa borne individuelle.

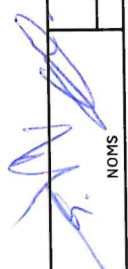
L'Assemblée Générale ne souhaite pas actuellement autoriser ce placement.

L'Assemblée Générale demande que le Syndic se penche sur l'installation de quelques bornes communes réservées aux occupants afin de présenter cette solution à une Assemblée Générale prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Moussaoui clôture la séance et remercie les copropriétaires pour leur participation à la présente réunion.

Samira Moussaoui
Présidente

NOMS	3. APPROBATION COMPTES 2025			4. TFT SOLDE 7 223.92 € INDEMNITES PARKING -> FDR			5. TFT SOLDE 19 870.63 € ENCOURS WASSERETTES -> FDR			6. APPROBATION BUDGET 2026 CHARGES COURANTES			6. APPROBATION BUDGET 2026 FONDS DE RESERVE 20 000 €			7. a. DECHARGE SYNDIC			7. b. DECHARGE CDC		
	POUR	CONTRE	ABSENTEMENT	POUR	CONTRE	ABSENTEMENT	POUR	CONTRE	ABSENTEMENT	POUR	CONTRE	ABSENTEMENT	POUR	CONTRE	ABSENTEMENT	POUR	CONTRE	ABSENTEMENT	POUR	CONTRE	ABSENTEMENT
THOMAS - BLONDIAUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
HOMEE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
'ONDEUR - NICULESCU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
'AN - BERNARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
'RUONG DIEU David	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
'AN DE KERCHOVE James	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
'ANDERLINDEN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
'ERIMMO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
'AENE Anne-Marie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	51.135	10.270	3.700	56.465	8.640	0	56.465	8.640	0	55.655	7.840	1.610	56.325	7.840	940	53.305	8.515	3.285	50.605	10.820	3.680



NOMS	7.c. DECHARGE COMMISSAIRE			8. MANDAT SYNDIC			9. CDC : MOUSSAOUI			9. CDC : LECLERQ			9. CDC : AVI			9. CDC : SIMONIS				
	POUR	CONTRE	ABSENTION	POUR	CONTRE	ABSENTION	POUR	CONTRE	ABSENTION	POUR	CONTRE	ABSENTION	POUR	CONTRE	ABSENTION	POUR	CONTRE	ABSENTION		
THOMAS - BLONDIAUX	800	1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	800	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	800	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	800	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
THOMEE	675	1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	675	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	675	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	675	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
TONDEUR - NICULESCU	1.500	1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1.500	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1.500	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1.500	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
TRAN - BERNARD	940	1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	940	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	940	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	940	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
TRUONG DIEU David	675	1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	675	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	675	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	675	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
VAN DE KERCHOVE James	370	1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	370	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	370	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	370	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
VANDERLINDEN	830	1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	830	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	830	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	830	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
VERIMMO	520	1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	520	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	520	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	520	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
VIAENE Anne Marie	370	1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	370	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	370	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	370	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	51.955		9.470	3.680		53.975	7.560	3.570	53.625	8.910	2.570	59.415	3.120	2.570	53.625	8.910	2.570	59.415	3.120	2.570

NOMS	10. COMMISSAIRE AUX COMPTES VLM Management			11. MANDAT SYNDIC SOUSCRIRE, DENONCER, REMPLACER CONTRATS			12. MANDAT SYNDIC RESPECT ROI & DECISIONS AG			13. MANDAT SYNDIC TRAVAUX NON CONSERVATOIRES 10 000 €			14. IMPUTATION SOLDE ESPLANADE AU DEBIT DU FDR			15.a. REMPLACEMENT 2 PORTES -1 & CONTRÔLE D'ACCES			15.b. REMPLACEMENT 6 PORTES SAS ASCENSEURS & CA		
	POUR	CONTRE	ABSENCTION	POUR	CONTRE	ABSENCTION	POUR	CONTRE	ABSENCTION	POUR	CONTRE	ABSENCTION	POUR	CONTRE	ABSENCTION	POUR	CONTRE	ABSENCTION			
THOMAS - BLONDIAUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
THOMEE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
TONDEUR - NICULESCU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
TRAN - BERNARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
TRUONG DIEU David	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
VAN DE KERCHOVE James	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
VANDERLINDEN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
VERIMMO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
VIAENE Anne-Marie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	53.490	8.500	3.115	56.325	6.870	1.910	61.425	1.770	1.910	60.750	1.770	2.585	57.685	6.070	1.350	59.890	2.305	2.910	59.215	2.980	2.910

NOMS	15.c. REMPLACEMENT 6 PORTES ESPLANADE & FIXES			15.d. PLACEMENT CA & VENTOUSES SUR 8 PORTES - BOITIER PORTE SCT			16. CLÔTURE ET CAMERA MITTOYENNE HOF TER EYCKEN			17. ECLAIRAGE ESPLANADE			18. MODIFICATION ROI ARTICLE 2			18. MODIFICATION ROI ARTICLE 5			18. MODIFICATION ROI ARTICLE 10		
	POUR	CONTRE	ABSENTEMENT	POUR	CONTRE	ABSENTEMENT	POUR	CONTRE	ABSENTEMENT	POUR	CONTRE	ABSENTEMENT	POUR	CONTRE	ABSENTEMENT	POUR	CONTRE	ABSENTEMENT	POUR	CONTRE	ABSENTEMENT
THOMAS - BLONDIAUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
THOMEE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
TONDEUR - NICULESCU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
TRAN - BERNARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
TRUONG DIEU David	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
VAN DE KERCHOVE James	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
VANDERLINDEN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
VERIMMO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
VIAENE Anne Marie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	49.885	9.460	5.760	54.735	4.610	5.760	47.990	9.400	7.715	52.260	8.585	4.260	61.845	0	3.260	61.170	675	3.260	61.845	0	3.260

NOMS	19. SANGLES TRACTION ASCENSEURS				21. PARLOPHONIE 10 & 12			
	POUR	CONTRE	ABSENCE		POUR	CONTRE	ABSENCE	
AL OMAR HASSAN								
ALBERS Katrien	385			670	385			670
ASSMUNDSON	815				815			
AVI - DEARDIN	1.945				1.945			
BADOT - BERTRAND	815				815			
BAETENS - SPETSCHINSKY Marc	660				660			370
BEECKMANS V.	800				800			
BELVIVO	815				815			
BEN HAJ SALAH Wassim	830				830			
BRICHANT - BARTHELEMY	535				535			
BRUFFAERTS Claudia	905				905			
CD-CPRE - DR DENOEL	970				970			
CEYSENS Anne	675				675			
CHAMPAGNE Thierry	955				955			
COSTER - TESTARD	675				675			
CSEGO Marika	800				800			
DANDOO	955				955			
DE BECK								
DE JAMBLINNE Anne-Dorothy				675				675
DE JAMBLINNE - DE MEUX				675				675
DE RADIGUES Cédric	955				955			
DE WINNE Alain	1.770				1.770			
DEBATTY BRICHANT	820				820			
DELBECQ - JONET	1.335				1.335			
DERY - STEWARDSON	675				675			
DHEUR - PONCHAUT	535				535			
DHEUR Marie-Sophie	955				955			
ERNENS PIEDBOEUF	815				815			
ESKIN Sander	800				800			
FACILYMO sprl	1.000				1.000			
FUKI Istvan	1.110				1.110			
GALVEZ FERNANDEZ	825				825			
GOBEAUX Jean-Philippe	675				675			
GRANDNER NATHALE	520				520			
HANNESSE Bastien	800				800			
HEBBELINCK - ADAM	685				685			
HEYMANS Willy	2.095				2.095			
HOOFD Robert	955				955			
KLIS	675				675			
LECLERQ Nicole	685				685			
LEJEUNE Veronique	800				800			
LEKENS - VORPAHL	535				535			
LEMAIRE Renaud	535				535			
LEMMER - WURTH	370				370			
LIESSE Bruno	520				520			
MBS ADVOCAT-ANOCAT	15				15			
MC MILLAN - PAOLETTI	660				660			
MEDICAL EXPERTEAM	1.565				1.565			1.000
MOUSSAOUI	1.755				1.755			
NACHIT Maxime	1.475				1.475			
PETELET Marie	1.475				1.475			
PIERRARD Simone								
PREAT Annie	890				890			
RODRIGUEZ SEJIO-VILA	660				660			
SALEMBIER - CISTERMINO	825				825			
SBS Ortho (Bousabaz)	675				675			
SCHILS - VAN CUTSEM	1.185				1.185			
SIMONIS - DELRIE	1.350				1.350			
SNAPS - BECQ	675				675			
SOUTH GROUP srl	1.000				1.000			
STEVENIS Sandra	1.350				1.350			
TAILLY Jean-Philippe	845				845			
TAVERNIER Jean	1.730				1.730			
TERNEU Sophie	815				815			
	675				675			

NOMS	19. SANGLES TRACTION ASCENSEURS		21. PARLOPHONIE 10 & 12	
	POUR	CONTRE	POUR	CONTRE
THOMAS - BLONDIAUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
THOMEE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
TONDEUR - NICULESCU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
TRAN - BERNARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
TRUONG DIEU David	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
VAN DE KERCHOVE James	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
VANDERLINDEN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
VERIMMO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
VIAENE Anne-Marie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	800		800	
	675		675	
	1.500		1.500	
	940		940	
	675		675	
	370		370	
	830		830	
	520		520	
	370		370	
	60.175	0	55.925	2.025
				7.155